

Estelle Benoit
Agente d'approvisionnement et des contrats
Bureau du Conseil Privé
Courriel : estelle.benoit@pco-bcp.gc.ca
Téléphone : (613) 408-0142

1.0 PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRAT (PAC) No 20210620

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur présélectionné, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités.

Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur présélectionné.

2.0 Contexte

Créée aux termes du décret 2018-1322, la Commission a reçu le mandat d'organiser deux débats des chefs en vue de la 44^e élection générale – un dans chacune des langues officielles. Les travaux de la Commission sont guidés par la poursuite de l'intérêt public et par les principes de l'indépendance, de l'impartialité, de la crédibilité, de la citoyenneté démocratique, de l'éducation civique, de l'inclusion et de l'efficacité financière.

La Commission veillera à ce que ces débats constituent un volet plus sûr, stable et prévisible des campagnes électorales fédérales. Elle s'assurera que les débats sont accessibles et elle sensibilisera le public canadien à l'importance des débats, en plus de l'informer de l'endroit, du moment et de la façon dont il peut les regarder ou les écouter.

Dans le cadre de son mandat, la Commission verra à évaluer les débats qu'elle organise, puis à présenter une évaluation fondée sur des données probantes de ces débats dans le cadre de son rapport au Parlement, qui doit être déposé au plus tard cinq mois suivant le jour du scrutin de la 44^e élection. En particulier, le décret exige que la Commission :

- « effectue toute recherche nécessaire ou s'appuie sur toute recherche applicable pour s'assurer que les débats des chefs sont de haute qualité »;
- « évalue les débats qu'elle a organisés, en se fondant sur des données probantes, notamment le nombre de personnes à qui les débats étaient accessibles et le nombre de personnes qui y ont effectivement eu accès, ainsi que les connaissances des Canadiens au sujet des partis politiques, de leurs chefs et de leurs positions. »

Champs d'enquête

La Commission reconnaît qu'elle doit entreprendre une analyse rigoureuse et recueillir suffisamment de données probantes pour fournir aux Canadiens et aux futurs décideurs l'information nécessaire à la prise de décisions éclairées. À cette fin, elle a l'intention d'examiner les champs d'enquête suivants :

Examiner les connaissances universitaires et publiques existantes

- Sur quelles expériences internationales, quels éléments de l’histoire du Canada ou quelles pratiques exemplaires l’évaluation des débats est-elle fondée?

Évaluer les débats

- Quelles ont été l’audience et la portée possible des débats?
- Les débats ont-ils atteint les groupes visés par le mandat de la Commission?
- L’utilisation des médias traditionnels et des nouveaux médias a-t-elle été optimisée lors des débats?
- Les débats ont-ils entraîné une augmentation de l’information et des connaissances factuelles, comme une meilleure connaissance des partis politiques, de leurs chefs et de leurs positions chez les Canadiens?
- Les débats ont-ils entraîné un engagement politique accru?
- Les débats ont-ils entraîné une augmentation des attitudes démocratiques positives?
- Les débats ont-ils fait en sorte que les Canadiens aient l’impression d’être plus confiants dans leur vote?
- Dans quelle mesure l’information diffusée sur les débats a-t-elle été exacte?

Évaluer la Commission

- La Commission a-t-elle apporté une « valeur ajoutée » à l’organisation des débats?
- La Commission a-t-elle permis de présenter deux débats informatifs reflétant les normes journalistiques les plus élevées?
- La Commission s’est-elle assurée que les débats étaient organisés dans l’intérêt public et de la manière la plus efficace possible en termes de coûts?
- Les initiatives de la Commission ont-elles été efficaces?
- Le mandat de la Commission était-il approprié?

3.0 OBJET

À la demande du chargé de projet et en conformité avec les [Normes pour la recherche sur l’opinion publique effectuée par le gouvernement du Canada – Recherche qualitative](#), l’entrepreneur devra fournir les services suivants :

3.1 : Réaliser une étude par sondage

En consultation avec la Commission, concevoir et mettre en œuvre une étude autonome des Canadiens au moyen d’un panel en ligne. Sous réserve d’une éventuelle mise au point avec la Commission, cette étude permettrait d’évaluer des questions telles que les suivantes, bien que d’autres questions de cadrage puissent être élaborées :

- Les débats des chefs organisés par la Commission (« les débats ») ont-ils entraîné une augmentation de l’information et des connaissances factuelles, comme une meilleure connaissance des positions des partis?
- Les débats ont-ils entraîné une augmentation de la participation, des discussions, de la mobilisation et de l’intérêt des Canadiens envers la politique à la suite de l’écoute des débats et/ou des discussions sur les débats entre eux?
- Les débats ont-ils entraîné une augmentation des attitudes démocratiques positives, comme la conviction que la démocratie est le meilleur système pour choisir les dirigeants, la satisfaction à

l'égard de la démocratie et des niveaux plus élevés d'efficacité démocratique interne et externe?

- Les débats ont-ils permis aux Canadiens de mieux connaître les partis, leurs chefs et leurs politiques et de modifier l'opinion qu'ils se font d'eux?
- Quelle a été l'importance des débats pour le processus électoral?
- Dans quelle mesure la campagne de sensibilisation de la Commission était-elle connue?
- Les débats ont-ils aidé les Canadiens à prendre des décisions de vote éclairées et/ou ont-ils contribué de façon significative à accroître leurs connaissances?
- Les débats ont-ils contribué à donner aux Canadiens l'impression qu'ils se sentaient plus confiants dans leurs décisions de vote?
- Quelles sont les perceptions des Canadiens en ce qui concerne la participation des chefs aux débats?
- Que pensent les Canadiens de la possibilité d'obliger les radiodiffuseurs à présenter les débats des chefs?

Dans le cadre de cette étude, 2 000 personnes seront interrogées avant les débats des chefs d'État, à peu près au moment du début de la campagne électorale (comme prévu par le décret), dont 1 000 seront interrogées de nouveau après les débats.

En consultation avec la Commission, l'entrepreneur sera responsable de la conception, de la programmation, de la mise en œuvre, de l'évaluation et de la rédaction des résultats du sondage pour cette étude de panel en ligne.

En outre, l'entrepreneur serait chargé d'exploiter les données de l'étude plus vaste sur l'élection canadienne, y compris un vaste sondage téléphonique utilisant un mélange de téléphones fixes et cellulaires, afin d'assurer des échantillons représentatifs de l'ensemble de la population canadienne.

Cette étude comprendra également une série d'expériences de sondages conjoints visant à obtenir des préférences sur la façon dont les débats électoraux sont menés.

3.2 : Réaliser une étude sur les médias sociaux

En consultation avec la Commission, concevoir et mettre en œuvre une analyse des débats par les médias sociaux. L'étude analysera la façon dont les débats sont couverts et discutés par les médias sociaux, dans les deux langues officielles, en complément de l'étude du panel en ligne. Cette étude fournira également un aperçu des segments spécifiques du débat qui ont été perçus favorablement et défavorablement par les utilisateurs canadiens de Twitter. Cela contribuera à l'objectif de comprendre avec plus de précision quels éléments du débat étaient importants et pourquoi.

Sous réserve de la finalisation avec la Commission, cette étude évaluera les questions suivantes, bien que d'autres questions-guides puissent être développées :

- Les débats des chefs organisés par la Commission (« les débats ») ont-ils entraîné une augmentation de l'information et des connaissances factuelles, comme une meilleure connaissance des positions des partis?
- Les débats ont-ils entraîné une augmentation de la participation, des discussions, de la mobilisation et de l'intérêt des Canadiens envers la politique à la suite de l'écoute des débats et/ou des discussions sur les débats entre eux?

- Les débats ont-ils entraîné une augmentation des attitudes démocratiques positives, comme la conviction que la démocratie est le meilleur système pour choisir les dirigeants, la satisfaction à l'égard de la démocratie et des niveaux plus élevés d'efficacité démocratique interne et externe?
- Les débats ont-ils permis aux Canadiens de mieux connaître les partis, leurs chefs et leurs politiques et de modifier l'opinion qu'ils se font d'eux?
- Quelle a été l'importance des débats pour le processus électoral?
- Dans quelle mesure la campagne de sensibilisation de la Commission était-elle connue?
- Les débats ont-ils aidé les Canadiens à prendre des décisions de vote éclairées et/ou ont-ils contribué de façon significative à accroître leurs connaissances?
- Les débats ont-ils contribué à donner aux Canadiens l'impression qu'ils se sentaient plus confiants dans leurs décisions de vote?
- Quelles sont les perceptions des Canadiens en ce qui concerne la participation des chefs aux débats?
- Que pensent les Canadiens de la possibilité d'obliger les radiodiffuseurs à présenter les débats des chefs?

3.3 : Organiser des groupes de discussion

En consultation avec la Commission, organiser des groupes de discussion avec 100 participants. Ces groupes de discussion seraient complémentaires à l'étude par sondage décrite à la section 4.1. Ces groupes de discussion doivent se tenir pendant et après les débats électoraux. Cette tâche vise à déterminer ce que les participants ont aimé et n'ont pas aimé dans les débats. L'entrepreneur présentera des clips vidéo et mènera des discussions semi-structurées sur les attitudes des participants aux groupes de discussion à l'égard d'une variété de formats de débats hypothétiques et d'ensembles de débats. Ce travail devra compléter et approfondir les résultats des sondages.

3.4 : Rapport sur les études

En consultation avec la Commission, préparer des documents écrits pour la Commission – tels qu'un rapport de 30 à 50 pages et une présentation – qui analysent les données recueillies et les résultats des sondages décrits dans les sections 4.1 à 4.3.

4.0 Critères d'évaluation

1. Expérience vaste et éprouvée de la présentation d'un compte rendu complet des élections canadiennes qui souligne les principales raisons pour lesquelles les gens votent comme ils le font, indique ce qui change et ce qui ne change pas pendant la campagne et d'une élection à l'autre, et souligne les similitudes et les différences entre le vote et les élections au Canada et dans les autres pays démocratiques.
 - a. Dans le cadre de plusieurs élections fédérales.
2. Expérience vaste et éprouvée de la contribution à l'élaboration des connaissances scientifiques sur les motivations des électeurs et sur la signification des élections et des campagnes électorales au sein des sociétés démocratiques.
 - a. Dans le cadre de plusieurs élections fédérales.
3. L'équipe est composée de représentants de plusieurs établissements d'enseignement supérieur.

4. Capacité d'évaluer l'incidence des débats et leur couverture dans les deux langues officielles.

5.0 ACCORDS COMMERCIAUX

Ce marché n'est assujéti à aucun accord commercial.

6.0 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Aucune propriété intellectuelle n'est rattachée aux services en question.

7.0 JUSTIFICATION DU RECOURS À UN FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

La recherche et l'analyse nécessaires pour appuyer le rapport de la Commission des débats des chefs au Parlement exigent des connaissances spécialisées et de l'expérience liées à l'étude du comportement des citoyens dans un contexte canadien.

L'Étude sur l'élection canadienne (EEC), qui a été commandée par l'Université de Toronto, est un projet de recherche universitaire lancé en 1965 dans le but d'examiner divers aspects des élections fédérales, notamment les attitudes des Canadiens à l'égard des élections, les enjeux et la dynamique des campagnes électorales, les partis politiques et les chefs de parti.

Grâce à cette expérience de cinquante ans, l'EEC est la seule à pouvoir offrir à la Commission un portrait et un historique sans pareil de la société canadienne et de la vie politique au pays. L'équipe de recherche à la tête de l'EEC se compose de quatre universitaires possédant une expérience considérable dans le domaine du comportement politique au Canada.

De plus, les intervenants consultés s'entendent tous pour dire que le fait de travailler avec l'EEC permet d'avoir accès à la meilleure source de données sur les élections à venir et d'évaluer le rôle que jouent les débats des leaders, conformément au mandat de la Commission, qui est d'évaluer les débats qu'elle organise en fonction de données probantes sur la connaissance qu'ont les Canadiens des partis politiques et de leurs chefs.

La Commission profitera également de l'occasion unique d'harmoniser son évaluation des débats à plusieurs autres sources d'évaluation en travaillant avec l'équipe de l'EEC, par exemple l'évaluation par sondage et l'évaluation des médias sociaux. Les initiatives de la Commission visant à recueillir les réactions des groupes d'intervenants seront également mesurables dans ce cadre puisque l'EEC est en mesure de fournir un questionnaire conforme à ses grands objectifs d'évaluation.

Selon les consultations menées par la Commission auprès de divers intervenants, ces derniers sont unanimes pour dire que l'EEC est le meilleur partenaire pour la Commission dans l'exécution de son mandat, qui consiste à fournir au Parlement une évaluation fondée sur des données probantes.

L'équipe de l'EEC a démontré sa capacité à respecter les exigences de ce contrat, comme en témoigne son expérience dans l'exécution de ce même exercice lors de plusieurs élections fédérales antérieures

8.0 EXCEPTION AU RÈGLEMENT SUR LES MARCHÉS DE L'ÉTAT

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour l'approvisionnement en vertu du paragraphe 6 d) : le marché ne peut être exécuté que par une seule personne. Le *Règlement sur les marchés de l'État* permet donc à l'autorité contractante de se soustraire à l'obligation de lancer un appel d'offres.

9.0 PÉRIODE VISÉE PAR LE CONTRAT PROPOSÉ

La période du contrat commence à la date d'adjudication et prend fin le 31 mars 2022.

10.0 COÛT ESTIMATIF DU CONTRAT PROPOSÉ

La valeur maximale estimative du contrat s'élève à 99 412,00 \$ incluant toutes les taxes en vigueur.

11.0 NOM ET ADRESSE DU FOURNISSEUR PRÉSÉLECTIONNÉ

École Munk des affaires internationales et des politiques publiques
Université de Toronto
1, place Devonshire
Toronto (Ontario) M5S 3K7 Canada

12.0 DROIT DES FOURNISSEURS DE SOUMETTRE UN ÉNONCÉ DE CAPACITÉS

Les fournisseurs qui s'estiment entièrement qualifiés et qui sont disponibles pour fournir les services/biens décrits dans le préavis peuvent soumettre un énoncé de capacités par écrit, de préférence par courriel, à la personne dont le nom figure dans le préavis, au plus tard à la date de clôture de celui-ci. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences énoncées.

13.0 DATE ET HEURE DE CLÔTURE

La date de clôture pour la présentation d'un énoncé de capacités est le 20 août 2021 à 14 h (HNE).

14.0 POUR ACHEMINER LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET LES ÉNONCÉS DE CAPACITÉS

Estelle Benoit
Agente d'approvisionnement et des contrats
Bureau du Conseil Privé
Courriel : estelle.benoit@pco-bcp.gc.ca
Téléphone : (613) 408-0142